

**DECISION N° 01/CPM/2025
Portant fixation des taux directeurs de la BEAC**

Le Comité de Politique Monétaire de la BEAC, réuni en session ordinaire du 24 mars 2025, à Malabo (République de Guinée Equatoriale) a décidé de ramener :

- le Taux d'Intérêt des Appels d'Offres de 5,00 % à 4,50 % ;
- le Taux de la facilité de prêt marginal de 6,75 % à 6,00 %.

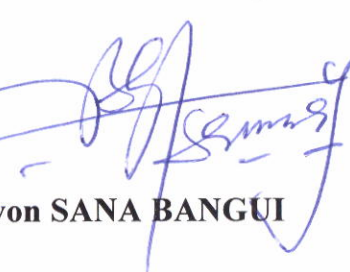
En revanche, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir :

- le Taux de la facilité de dépôt à 0,00 % ; et
- les coefficients des réserves obligatoires à 7,00 % sur les exigibilités à vue et 4,50 % sur les exigibilités à terme. /-

Fait à Malabo, le 24 mars 2025

Le Président du Comité de Politique Monétaire,




Yvon SANA BANGUI